

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Saint-Ambroise

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 9 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Isabelle Cardin	Directrice adjointe
Mélanie Cormier	Directrice d'école par intérim
Lynda Hamdidouche (et Amandine Rovetta)	T. E.S. plancher
Geneviève Denis	Enseignante 4 ^e année
Majda Hammou	Enseignante 6 ^e année
Mythlande Lacroix	Responsable du service de garde
Charlotte Moore	Psychoéducatrice
Manuel Brizard	Enseignant éducation physique

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Ajouter deux ou trois rencontres du comité l'an prochain afin de pouvoir mieux échanger sur les situations problématiques et planifier les activités de prévention et les activités qui augmentent le sentiment d'appartenance à l'école.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Le portrait de la situation demeure globalement représentatif et stable par rapport à l'année 2024-2025. Un comité d'élèves a été formé cette année et a été consulté et a participé notamment, à la création d'affiches illustrant les règles à l'honneur et aux choix d'activités récompenses. Les données d'ÉVIO, les observations du personnel et les travaux du comité Climat scolaire ont permis d'établir un portrait fiable de la situation à l'école. Il est envisagé de réaliser la passation <i>Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE)</i> l'an prochain.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
<p>No. 1</p> <p>1- Que les élèves adoptent un comportement adéquat dans les situations de conflits (habiletés sociales, gestion des émotions, geste de réparation, etc.)</p>	<p><input type="checkbox"/> Atteinte</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte</p> <p><input type="checkbox"/> Non atteinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves utilisent davantage les stratégies enseignées, mais de l'enseignement explicite demeure à poursuivre. • Des élèves ont participé aux choix d'activités en lien avec le code de vie (création d'affiches avec la règle à l'honneur ainsi que le choix des activités récompensées avec les pompons positifs), et leur participation pourrait être bonifiée l'an prochain. • La mise en place d'un plan de surveillance stratégique contribue grandement à agir en prévention, et son déploiement doit être rappelé, tout au long de l'année. 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer davantage d'occasions de pratique répétées de comportements adéquats dans le quotidien scolaire, notamment par des mises en situation, du modelage, la remise de pompons positifs et des rappels visuels (affiches placées dans les endroits stratégiques à l'école). • S'assurer d'une compréhension commune du code de vie. • Instaurer des zones de jeux organisés sur la cour, présentation et modélisation de nouveaux jeux et des affiches d'idées inspirantes de jeux. • Parfaire le système d'émulation école avec une planification des dates des activités récompensées dès le début de l'année.
<p>No. 2</p> <p>2- Que les élèves connaissent la démarche de résolution de conflits.</p>	<p><input type="checkbox"/> Atteinte</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte</p> <p><input type="checkbox"/> Non atteinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration observée par rapport à l'année précédente quant au système de communications entre le personnel du service de garde et l'équipe-école afin d'assurer une cohérence dans les interventions. • Échanges positifs et constructifs d'informations visant des ajustements rapides en cas de problématique 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer davantage d'occasions de pratique répétées de la démarche de résolution de conflits, notamment par des mises en situation, du modelage et des rappels visuels (affiches placées dans les endroits stratégiques à l'école).

<p>No. 3 (au besoin)</p>	<p>3- Que le personnel offre aux élèves des occasions de développer les habiletés socio émotionnelles.</p>	<p><input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte</p>	<ul style="list-style-type: none">• Des ateliers d'habiletés sociales, animés par des TES et psychoéducatrice de l'école, ont eu lieu dans des groupes, cependant de façon inégale.• Les échanges entre collègues sur le climat scolaire de l'école ont été beaucoup plus nombreux et doivent être poursuivis.	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none">• De manière préventive, planifier et réaliser des ateliers d'habiletés sociales sur des thématiques identifiées en équipe école et/ou selon les besoins d'un niveau.• Thématique à prioriser pour 2026-2027 : sensibilisation à l'esprit sportif et à l'esprit collaboratif.• Maintenir la cohérence et l'efficacité des interventions du personnel en matière de gestion des comportements et de prévention de la violence.
-------------------------------------	--	---	---	---	---

2. Mesures de prévention

- La majorité des mesures de prévention inscrites au plan de lutte ont été mises en œuvre. Toutefois, certaines mesures ont été réalisées de façon ponctuelle sans réinvestissement.
- Le déploiement des mesures de prévention repose beaucoup sur les intervenants psychosociaux.
- Le défi cette année a été que plusieurs moyens de prévention déterminés impliquaient des ressources qui ont dû répondre à d'autres mandats.
- Bien qu'il soit fonctionnel actuellement, il sera essentiel de finaliser le plan de surveillance stratégique amorcé en 2024-25.

Les **mesures de préventions** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

- Moyens à ajouter afin d'agir en prévention: Création d'affiches de jeux permis sur la cour. Outil de référence utile pour tous les élèves et les intervenants, de façon à prévenir les conflits et à outiller l'élève à faire de bons choix de jeux (mis en place en mai 2026).
- Planification des mesures de prévention qui seront réalisées par le personnel enseignant et celui du service de garde
- Planification d'activités de réinvestissement pour s'assurer une continuité dans le quotidien.

3. Collaboration des parents

Commentaires

Le plan de lutte a été présenté aux membres du conseil d'établissement et, à l'automne, à tous les parents de l'école (Info-Parents et site Internet). Chaque fois qu'il y a eu des gestes de réparation à mettre en place, les parents ont été avisés.
Chaque fois qu'un geste de violence ou d'intimidation a été dénoncé, les parents ont été avisés et impliqués dans la recherche de solution.
Les parents sont impliqués dans la réflexion entourant les mesures de soutien et d'encadrement concernant leur enfant.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les modalités et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les mesures pour assurer la confidentialité lors de la déclaration d'événements ont été appliquées et sont jugées suffisantes.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Dans l'ensemble, les mesures d'intervention ont rapidement été appliquées auprès des élèves victimes et instigateurs.• Toutefois, les interventions auprès des témoins n'ont pas toujours été systématiques, ce qui représente un élément à renforcer.• Tous les événements le nécessitant ont été consignés dans ÉVIO.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• L'application des mesures de soutien et d'encadrement auprès des témoins est à améliorer afin de renforcer positivement le fait de dénoncer une situation qui contrevient au code de vie.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires

- Dans la majorité des situations, les sanctions disciplinaires ont fait l'objet d'une analyse préalable prenant en compte la gravité, la fréquence et l'intensité des comportements observés.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires

- Le suivi de satisfaction n'a pas été effectué de façon systématique pour l'ensemble des situations, principalement en raison de contraintes de temps.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).